Affilié au Comité d'animation de Barges

Les Barges Canins

Club d'Education Canine et d'Agility

Identification SCC n° 3721

Barges, le 1 Février 2018

Bonjour

Le Club d'Education Canine et d'Agility 'LES BARGES CANINS' organise son concours annuel d'agility qui aura lieu sur la Zone de Loisirs 'En Vougeot', route de Broindon à Barges 21910 coordonnées GPS 47.208119, 5.055079

Dimanche 1 Avril 2018

Ce concours sera jugé par Daniel HESSENAUER

Ce concours est un **concours classique à 3 passages**. Le nombre de concurrent sera donc limité à 97 (classes Senior, Junior 14, Junior 18, Hand) + 3 (classe Junior 11)
Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la CNCEA :

https://sportscanins.fr/calendrier/concours_info.php?IdConcours=4616

Merci de nous faire parvenir le règlement de **13 Euros** (gratuit pour les jeunes conducteurs) par **chèque**, à l'ordre 'les Barges Canins', en indiquant votre numéro de dossier/licence au dos, à l'adresse indiquée. En cas de désistement, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire.
Pour les jeunes conducteurs, merci de remplir et d'envoyer l'autorisation parentale (cf ci-dessous).

La clôture des engagements est fixée au 17 Mars 2018.

La remise des dossards se fera dès 7h30 et les épreuves débuteront à 8 heures.
Ne pas oublier de vous munir le jour du concours du carnet de santé ou passeport de votre chien ainsi que votre licence.

Restauration : plateau 'Pâques', steak frite, Kebab, pizza … à réserver le matin du concours.

Dans l'attente de vous recevoir,
Nous vous transmettons toutes nos amitiés cynophiles.

Gueneau Jean Claude
Maison Forestière
Route d'Aubigny
21 170 ESBARRES
Jc.gueneau@free.fr
06 98 08 99 29 / 06 50 60 88 35

Jean-Claude Gueneau

Président

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné ……qualité ……,

Domicilié à ……

Responsable légale de …….

Club de …….

L'autorise à participer au concours d'agility à Barges (21910) le 1 Avril 2018.

Date et signature du représentant légal